Les maires de Toul (1929-1932)

Jacques CORDIER

Maire de Toul de mai 1929 à mai 1931.

Jacques Cordier, né à Toul le 17 juin 1881, décède le 12 juillet 1955. Avocat, il appartenait à une des plus vieilles familles touloises et comptait parmi ses ascendants le baron Louis, le général Jean-Baptiste Gouvion et l'amiral de Rigny. Son père, Julien Cordier, fut député de Toul de 1885 à 1893. En 1914, Jacques Cordier est mobilisé comme officier de réserve au 20e Corps d'Armée. Il fit, sur le front, toute la campagne d'où il revint décoré de la Croix de Guerre ce qui n'empêchera pas ses adversaires de l'accuser d'avoir fait la guerre « *en gants blancs* ». Son père, pendant des années, a subi les sarcasmes de ses opposants qui lui reprochaient d'être resté prudemment à l'abri des bombes pendant le siège de Toul en 1870. On reprochait également au nouveau maire de Toul issu de la bourgeoisie de se réclamer de la « *gauche modérée* » et même d'être socialiste.

Élections municipales de 1929

Deux listes sont en présence : Albert Denis, maire sortant, Charles Fringant, député et Émile Chatton, 1er Adjoint, conduisent la liste « Républicaine Démocratique et de Défense des Intérêts Municipaux ». Albert Denis et Charles Fringant sont enfin réconciliés depuis les élections législatives de1914 remportées par Fringant contre Albert Denis. Le maire Albert Denis avait démissionné et s'était engagé pour la durée de la guerre ; il avait 48 ans. Les amis de Fringant qui l'avaient poussé à se présenter pensaient que, s'il était élu, ce ne serait qu'un entracte et qu'il ne se représenterait pas à la prochaine élection. Il restera député jusqu'en 1932. La liste adverse pour les municipales : « Concentration Républicaine » est conduite par Charles Douzain, médecin, et Léon Dauphin, notaire.

La campagne électorale se déroule dans un climat conflictuel qu'on a peine à imaginer aujourd'hui : bien sûr attaques sur le programme mais surtout insultes sur les personnes ; nul n'est épargné.

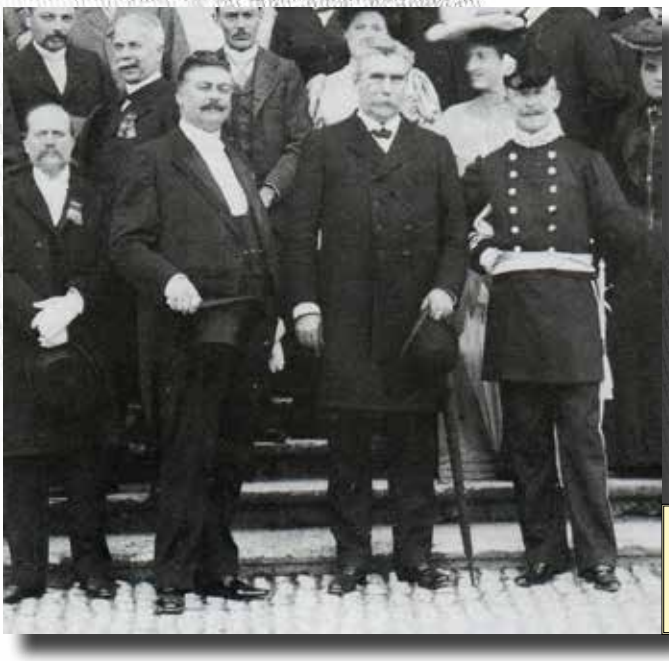

Julien Cordier, ancien député, Charles Masson, ancien adjoint, Charles Fringant, député, Sous-préfet.

Albert Denis

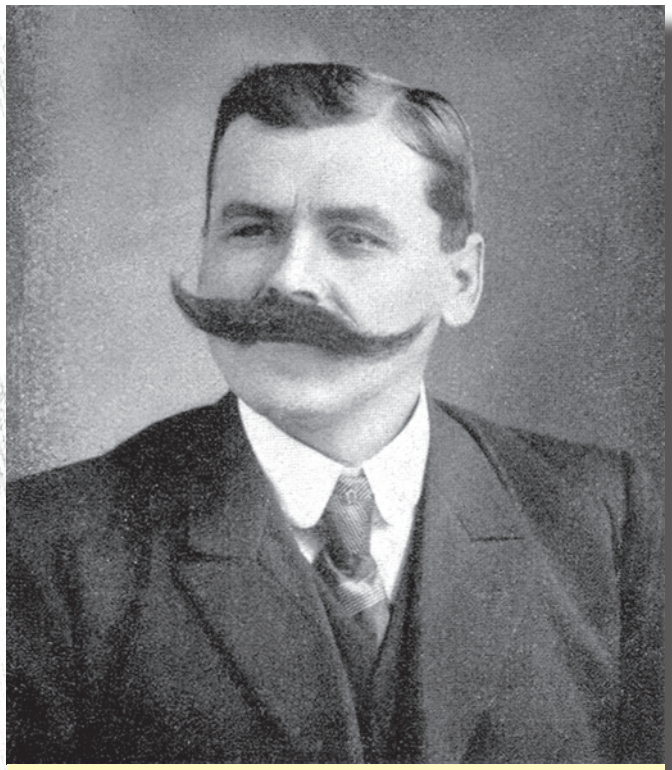

Charles Fringant

Emile Chatton

Charles Douzain

Le premier tour, le 5 mai, donne une large victoire à la liste Denis. Sur 27 candidats 24 sont élus. Émile Chatton et Firmin Mayenton obtiennent le plus de suffrages : 1 343 voix pour Chatton, 1 291 voix pour Mayenton. Ces deux élus ne tarderont pas à faire parler d'eux. Charles Fringant affiche 1 257 voix, Albert Denis seulement 1 130, Jacques Cordier, 1 095. La liste adverse a deux élus : Charles Douzain, 1 035 voix, Erbe, 1 038. Sur 2 456 électeurs inscrits, 1 982 s'étaient exprimés.

« *Notre victoire est la vôtre. C'est celle du Parti Républicain tout entier, plus que jamais uni et discipliné* » diront les candidats majoritaires pour remercier les électeurs et appellent à voter, le 12 mai, pour élire leur ami Charles Schmidt qui sera battu par Léon Dauphin : 600 voix contre 794.

L'Écho Toulois, propriété de Jacques Cordier, malgré la défaite de Schmitt, se félicite du résultat des élections et écrit que la population touloise : « *ne s'est pas laissée troubler ni par les perfidies verbales, ni par les contre-vérités écrites par ses adversaires qui, pour jeter à la municipalité sortante de la boue au visage, l'ont ramassée dans la rue à pleine main...* ».

N° 2.990. — 59e ANNEE HEBDOMADAIRE SAMEDI 17 SEPTEMBRE 1932

L'Echo

Toulois Républicain Démocratique

" Un fourbe trouve toujours un plus fourbe qui le trahit ! "

25 Cent. | ABONNEMENT ANNUEL Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges.... 12 fr. Autres Départements ..... 14 fr. | 14, Rue Michâtel - TOUL TELEPHONE: 0.39. — C. C. Postaux - NANCY: 5097 | TARIF DE LA PUBLICITE : Annonces.... la ligne 2 fr. Réclames.... la ligne 1 50 | 25 Cent.

L'Echo Toulois, propriété de Jacques Cordier

Élection du maire

L'élection du maire à lieu le 19 mai. Albert Denis, invoquant son âge, 63 ans, et son état de santé - il décédera en 1931 - déclare qu'il « *n'est pas candidat à l'écharpe municipale* ». C'est Émile Chatton qui est élu maire de Toul par 22 voix sur 26.

le conseil Municipal, à partir de la gauche, trois adjoints : Firmin Mayenton, Henri Mangeot, Jules Chamvoux, Jacques Cordier, Albert Denis. L'homme sans chapeau Émile Chatton

En-tête de facture Chatton

Dans la municipalité précédente, il était premier adjoint. Après avoir remercié ses collègues, il déclare qu'il ne peut accepter la fonction de maire en raison de ses activités professionnelles - il est négociant en vins et spiritueux - et demande au conseillers municipaux de voter pour Jacques Cordier qui est élu maire de Toul.

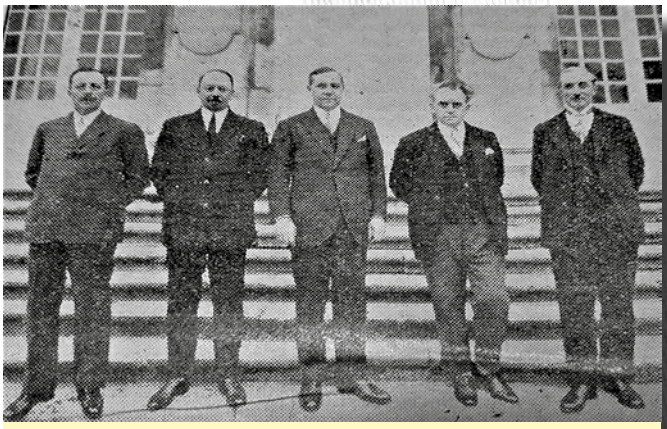

Le maire au centre et les adjoints. De gauche à droite Firmin Mayeton, Emile Chatton, Jacques Cordier, Jules Chamvoux, Henri Mangeot.

Il est fort probable que la décision d'Albert Denis de ne pas se représenter, comme le refus d'Émile Chatton d'être maire de Toul, répondaient à une stratégie prévue d'avance. Le discours que fera le nouveau maire était bien évidement écrit quelques jours avant son élection. Dans son allocution, Jacques Cordier remercie Émile Chatton et dit tout le bien qu'il pense de lui. Un an plus tard, regrettera-t-il ces paroles ? Nul ne le sait. Puis Jacques Cordier rend un vibrant hommage à Albert Denis : « … *L'honneur d'Albert Denis restera d'avoir consacré sa vie entière aux affaires publiques avec un désintéressement absolu, soit comme conseiller municipal, maire, conseiller général ou député... La haute culture, la connaissance approfondie des questions administratives, l'esprit pénétrant, le jugement rapide et sûr, qui sont la marque de sa personnalité et de son talent...* ». Très ému, Albert Denis remercie son successeur puis le conseil procède à l'élection des adjoints. Un quatrième est créé. 1er adjoint, Émile Chatton, 2ème adjoint, Jules Chamvoux, médecin-vétérinaire, conseiller général, adjoint sortant, 3ème adjoint, Firmin Mayenton, entrepreneur, adjoint sortant, 4ème adjoint, Mangeot Henri, conseiller sortant.

Une des premières décisions du nouveau conseil municipal du 28 juin 1929 est de changer le nom de plusieurs rues et avenues. René Robert, conseiller, propose que le nom d'Albert Denis soit donné à la rue de Vaucouleurs à Saint-Evre puis que l'avenue de la Justice porte le nom du maréchal Foch, la rue de la Folie celui de Jean Jaurès et l'avenue de la Gare celui de Clémenceau.

Avenue Foch, une des quatre rues rebaptisées.

Lors de la même séance, le conseil émet le vœu que le tribunal de 1ère instance soit rétabli à Toul. Le tribunal avait été supprimé ainsi que la prison des Lombards en 1926. Le 22 février 1929, les députés avaient adopté un projet de loi de rétablissement des tribunaux qui, au cours des années 1923, 1924, 1925, avaient rendus en majeure partie 200 jugements. À cette période, le tribunal de Toul rendait en moyenne 720 jugements par an. La requête de la municipalité s'adresse au Sénat où la question sur le rétablissement des tribunaux doit être débattue. Le tribunal sera rétabli quelques mois plus tard, ainsi que la prison de la rue des Lombards. Pendant la période 1926 - 1929, certains condamnés pour des petits délits, braconnage, ivresse, se rendaient seuls à pied à la prison de Charles III. Un jour, le Blanc et la Marie, habitant Toul et habitués du prétoire, se retrouvent au lieu-dit les Baraques entre Toul et Nancy. Le mari revenait de la prison de Nancy et sa femme s'y rendait. Les retrouvailles ont été fêtées, bien arrosées à l'auberge des Baraques. Le Blanc décida de retourner à Charles III avec sa femme !

Si la question des eaux avait été réglée en 1908, en 1929 la sécheresse et un déficit de 30% d'eau de source affectent la distribution. La municipalité prévoit de

nouveaux captages mais, en attendant, demande aux habitants de se restreindre autant que possible.

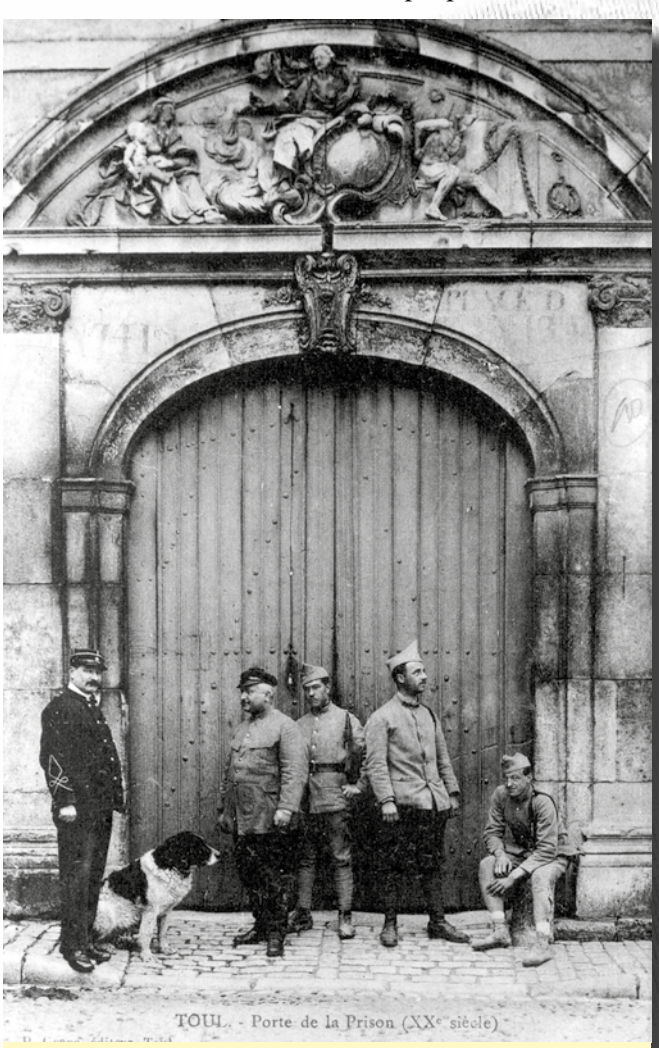

Porte de la prison

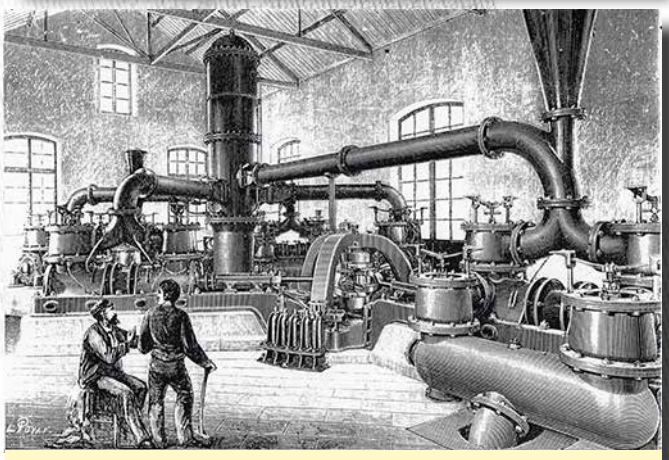

Usine élévatrice de Valcourt pour la Croisette

Le 2 août 1929, le conseil municipal adresse un télégramme au président Poincaré pour le rétablissement de sa santé. Président de la République de 1913 à 1920, le président Poincaré, accompagné du général Joffre, était venu à Toul le 6 février 1916.

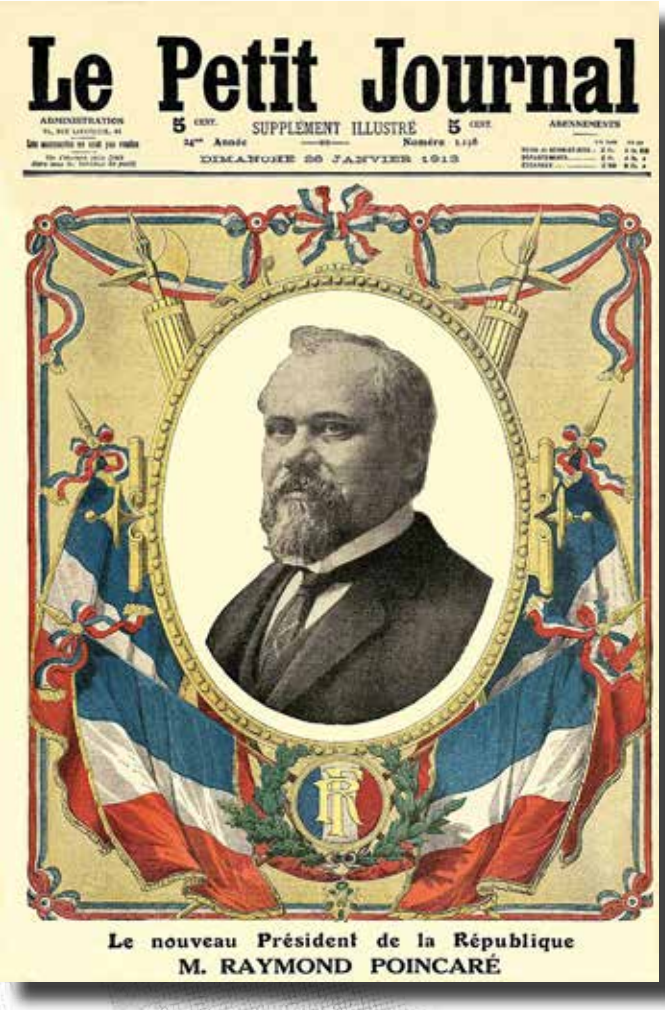

Le programme de la liste « Républicaine Démocratique et de Défense des Intérêts Municipaux » promettait la construction d'une nouvelle école primaire, d'un stade près de la porte Moselle, d'un jardin public, d'un lavoir, d'un marché couvert, mais aucune proposition pour le personnel de la mairie. Lors du conseil municipal du 17 août, le maire écarte le relèvement des traitements et allocations aux employés municipaux. En revanche, une partie des allocations familiales sera incorporée au traitement fixe, dans un but d'augmenter les retraites. En mars 1931, alors que la question de l'augmentation du traitement des employés est de nouveau débattue, le maire aura cette réponse malheureuse : « *On ne crève pas de faim avec 11 francs par jour ; que ceux qui ne s'en contentent pas aillent à l'hôpital* ».

Classement de l'Hôtel de ville

Au conseil municipal du 17 août, une somme de 10 000 francs est votée pour installer le chauffage central à la maternité. Une demande sera adressée à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts en vue d'obtenir le classement comme monument historique de l'Hôtel de Ville qui, par une décision ministérielle, avait été inscrit à l'Inventaire des Monuments historiques.

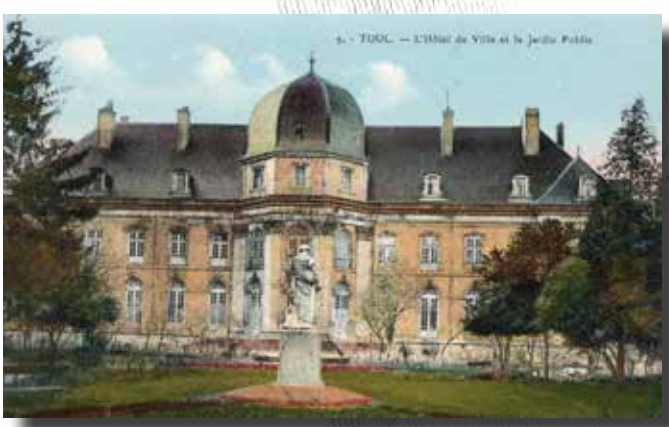

Deux mariages avant l'orage

Pourquoi aborder les mariages des filles du maire de Toul et du premier adjoint ? Ce sont peut-être les dernières fois où Jacques Cordier et Émile Chatton vont afficher une entente cordiale.

Mariage de Melle Chatton

27 août : mariage de la fille de M. Chatton : c'est le maire qui unit les futurs époux. Il prononce une très belle allocution. Si la cérémonie civile s'est déroulée dans l'intimité, pour la bénédiction à la collégiale Saint-Gengoult, le père de la mariée a invité toutes les autorités civiles et militaires. Tout ce beau monde fut convié à un bal au Majestic, avenue Victor Hugo.

Mariage de Melle Nelly Cordier

23 septembre : mariage de la fille de Jacques Cordier. C'est le premier adjoint, Émile Chatton, qui recueille le consentement des futurs époux et fait le discours de circonstance. Après la cérémonie religieuse à Saint-Gengoult, près de 150 invités se pressent à un lunch au domicile des parents de la mariée.

Quel était l'état d'esprit du maire et du 1er adjoint après le mariage de leurs filles respectives ? Leurs beaux discours n'étaient-ils qu'un leurre ? Ce qui est certain c'est que le ciel s'assombrit sérieusement en ce début d'automne. C'est presque un tsunami qui va s'abattre sur la municipalité.

Trois années de turbulences

Les rumeurs les plus folles courent sur l'état des relations entre le maire et des élus de la majorité. Aussi, une assistance exceptionnelle assiste au conseil municipal du 2 novembre 1929. Un tantinet sectaire, le maire fait son entrée, serre la main de ses colistiers et juste un petit bonjour aux trois conseillers de la minorité - c'est ainsi que l'on désignait les élus de l'opposition.

La première charge vient d'un élu de la majorité, M. Barbé. Il proteste avec véhémence contre l'élection du receveur municipal qui serait entachée d'irrégularités. Barbé est suivi par le 1er adjoint. La décision est prise de procéder à une nouvelle élection. Quelques délibérations sont votées à l'unanimité, dont le renouvellement du bail à M. Grosjean cordonnier pour l'échoppe au coin de la rue du Murot.

L'entreprise de balais et d'auto-balayeuses Mathieu est maintenue « *en jouissance précaire des lieux* » qu'elle occupe dans l'ancienne caserne Gouvion-Saint-Cyr. La fabrique devra bientôt délocaliser pour permettre la construction d'une nouvelle école.

Spécimen d'une auto-balayeuse Mathieu

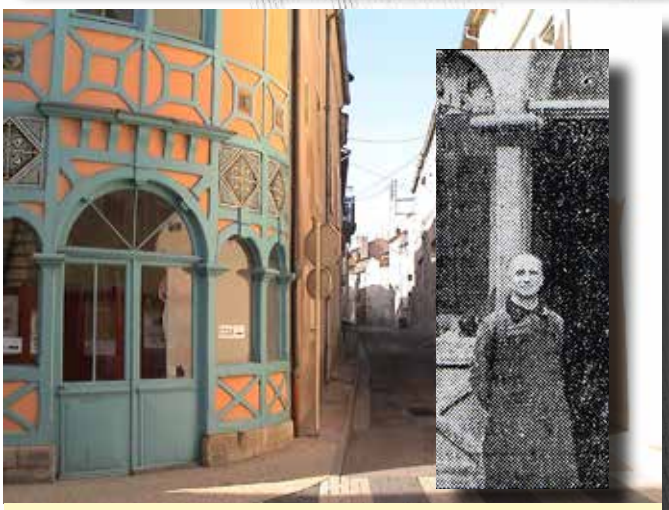

Le pavillon bleu et Marcel Grosjean

Une proposition qui fait polémique est de relever le tarif des vacations de surveillance des agents de police dans les cinémas et les théâtres. Les propriétaires des cinémas avaient pris les devants en écrivant au maire. La question fut renvoyée à la commissions des tarifs.

Nouvelle attaque d'un autre conseiller de la majorité, M. Léon Bernard au sujet de la démission de M. Frédy, jardinier en chef. Bernard demande à voir la lettre de démission, le maire lui répond que Frédy l'a faite verbalement. « *C'est faux* » réplique Bernard « *malgré des propos élogieux, vous l'avez poussé à se reposer, invoquant qu'il n'est plus capable de tenir une bêche* ». Barbé intervient pour soutenir son collègue. Excédé le maire s'écrie : « *Je ne permets à personne de me contredire quand il n'était pas là pour assister à ma conversation avec M. Frédy* ». Puis violente altercation entre M. Barbé et M. Mangeot, quatrième adjoint. Le maire supplie M. Barbé de se calmer et de dire : « *Si vous teniez la queue de la poêle vous verriez comme c'est facile* ». « *Nous l'avons tenue* » réplique Barbé. Chatton, Barbé, Bernard faisaient partie du mandat précédent sous la présidence d'Albert Denis.

Puis c'est au tour de M. Denis François de monter au créneau. Ce conseiller de la majorité dénonce que le libellé d'une délibération concernant l'éclairage de l'Hôtel de ville ait été changé par le maire après le vote. Cordier donne une explication embarrassée. Barbé menace de partir. M. Douzain, de la minorité, constate qu'il est regrettable que les décisions prises par le conseil soient changées par le maire. Chatton se penche vers M. Chamvoux deuxième adjoint et lui dit : « *Tout cela a été fait à notre insu* ». Barbé et François ne lâchent rien. Le maire qui sent peut-être la situation lui échapper déclare : « *qu'il n'a pas sollicité la place de maire* ». Réplique de Barbé : « *Pardon vous l'avez sollicitée cette place, très noblement* ». Et au débat sur le budget, ce sont de nouvelles passes entre Barbé et le maire. Le conseiller critique les propositions du maire en matière budgétaire et dit qu'il votera contre le budget. L'opposition est restée étonnement silencieuse pendant le débat. À 2 h 30 du matin, le budget est adopté par 17 voix pour, 4 contre, Barbé, et les trois conseillers de la minorité. Dauphin, Douzain, Erbe. Trois conseillers se sont abstenus. La séance n'est pas terminée pour autant. Sur proposition de M. Robert, le conseil émet le vœu par 7 voix pour, 5 contre et 8 abstentions, que les canons allemands du terre-plein du monument aux morts soient retirés. Un vœu qui va mettre le feu aux poudres. Les Anciens combattants et les Médaillés militaires adressent une pétition au maire dans laquelle ils déclarent, que « *La ville de Toul n'a pas à rougir de posséder des canons pris à l'ennemi, qu'au contraire elle doit veiller jalousement sur ces emblèmes de la victoire* ».

Congrès des Anciens combattants

Revirement adroit de Jacques Cordier qui reporte à plus tard le retrait des canons, car trois mois plus tard, le 16 mars 1930, se tiendra à Toul le congrès des Anciens combattants sous la présidence de MM. Auguste

Champetier de Ribes, ministre des Pensions, Désiré Ferry, ministre de l'Hygiène et Jacques Cordier maire de Toul. « *Les congressistes,* écrit le journaliste*, se sont rendus aux monuments aux morts élevés aux glorieux morts des guerres de 1870-1871 et 1914-1918. Monsieur Champetier de Ribes déposa une gerbe de fleurs* ». Le journaliste ne dit pas si les Anciens combattants ont fait un clin d'œil aux canons en arrivant au monument aux morts.

Désiré Ferry et Auguste Champetier de Ribes

Explosion à la poudrière

Le 10 novembre 1929, 7 heures du matin veille de l'anniversaire de l'armistice, deux fortes détonations secouent le quartier Saint-Evre. Pendant une demi-heure, la ville est illuminée comme en plein jour. 50 tonnes de poudre viennent de partir en fumée. Les pompiers ne pourront intervenir qu'au petit matin en raison des caisses de poudre qui ont brûlé toute la nuit. Le général, directeur du Service des poudres, se rend à Toul avec son état-major. Selon les premières constations, la poudre entreposée depuis la guerre n'aurait pas subi de traitement nécessaire pour sa conservation. Le parquet s'est également rendu sur les lieux. L'Est Républicain pose la question de l'évacuation de la poudrière ouest

située à une centaine de mètres. La poudre ne sera pas évacuée et le 18 décembre elle explose à son tour. Fort heureusement on ne déplore aucune victime.

Chatton Premier Adjoint privé de sa délégation

Après le conseil municipal du 2 novembre, Chatton, premier adjoint, par voie de presse et d'affiches, critique la gestion du maire. Il intervient également auprès du préfet pour dénoncer le vote sur le budget entaché, selon lui, d'irrégularités et accuse le maire d'avoir donné des ordres au secrétaire général, M. Génot, lui interdisant de lui communiquer le courrier en l'absence du maire.

Le 11 mars, il adresse deux lettres, une au colonel Oualid, directeur du Génie à Nancy, et une à son collègue Pierre Bouchon, président du Groupement des Intérêts Économiques du Toulois. Dans ces courriers, Chatton sollicite le soutien et le concours des destinataires des lettres dans le dossier des logements pour les militaires et leurs familles en garnison à Toul. Là aussi, il est en opposition au maire de Toul qui minimise le besoin en logements.

C'en est trop pour le maire. Le 29 mars, décidé d'en découdre avec ses opposants, il convoque une session extraordinaire du conseil municipal. Le public, encore plus nombreux que lors des réunions précédentes, ne va pas être déçu. Après avoir demandé au public de rester calme, le maire ouvre la séance. Il est interrompu par M. Chatton qui lui demande de procéder à l'appel nominal. Le maire s'exécute puis s'enquiert auprès de Chatton pour savoir s'il est satisfait. Chatton : « *Ne faites pas d'ironie Monsieur le maire* ». Le maire : « *Je n'ironise pas mais la diffamation est tout de même quelque chose de plus que l'ironie* ».

Et le maire s'adressant surtout à ses colistiers déclare : « *Je ne vous en ai pas entretenus jusqu' alors parce que, président de notre assemblée, je devais aller jusqu'à la limite extrême de l'esprit de conciliation et ménager jusqu'au bout la plus petite chance de voir la raison reprendre ses droits...* » et passe en détail les griefs qu'il a contre Chatton, les articles dans la presse, ses interventions auprès du préfet. Mais surtout il dénonce le mensonge concernant l'ordre qu'il aurait donné au secrétaire général de ne pas communiquer le courrier au premier adjoint. Le secrétaire, M. Génot, démentira dans une lettre d'avoir tenu de tels propos. Lors d'un prochain conseil municipal, le maire fera voter une subvention exceptionnelle à M. Génot ce qui provoquera ce commentaire de Chatton : « *Nos concitoyens interpréteront comme ils voudront ce geste de générosité ou de reconnaissance* ». Outré, le maire répliquera : « *Vous êtes indécent, je vous retire la parole* ».

Sur la question de l'augmentation du traitement des retraités de la ville, Chatton revient sur les paroles malheureuses du maire dites lors d'une séance précédente : « *On ne crève pas de faim avec 11 fr par jour* ». Puis il dépose une demande de scrutin signée de MM. Erb, Barbé, Mayenton, quatrième adjoint, et Chatton pour que le conseil adresse un blâme au maire et l'invite à se rétracter. Le maire, tard dans la soirée, finira par déclarer qu'il regrette ces paroles tout en assurant les retraités de toute sa sollicitude.

Puis c'est une violente altercation qui éclate entre le premier adjoint et le deuxième adjoint Jules Chamvoux futur député. Chatton reproche à son collègue de : « *se tenir toujours dans un autre bureau que celui où il se trouve* ». Réponse de Chamvoux : « *C'est pour ne pas me trouver avec vous* ». Ambiance. Le maire fait la même réponse. Puis Chamvoux traite Chatton de mouchard et l'accuse de baver sur tout le monde.

Quelques années auparavant, ces échanges se seraient terminés par un duel. Barbé intervient et propose de dissoudre le conseil. Aucun écho. M. Miller qui occupera le siège de maire dans deux ans, propose que le conseil municipal renouvelle sa confiance au maire pour gérer les affaires communales et par la même occasion adresse un blâme au premier adjoint au motif : « *qu'il n'est plus désormais qualifié pour participer à l'administration municipale* ». M. Robert demande un scrutin secret. Après que les conseillers ont déposé leur bulletin de vote, avec malice le maire demande à Chatton de procéder au décompte des bulletins. Il refuse. Le résultat est sans appel : 17 conseillers confirment leur soutien au maire, trois lui retirent leur confiance et quatre conseillers s'abstiennent. M. Douzain, élu de la minorité, déclare que lui et ses collègues se tiendront à l'écart de ces querelles. Malgré tout M. Erb demande que le conseil donne sa démission. Ce qui ne soulève aucune réponse.

M. Mayenton, dont les relations avec le maire vont se détériorer, proteste qu'il n'a pas été convoqué à une réunion sur le projet de la nouvelle école, réponse cinglante du maire : « *Vous avez été convoqué, vous n'aviez qu'à venir* ».

La majorité fragilisée

Tout ceci témoigne du malaise au sein de la majorité qui ne compte plus que 18 élus sur 23. Même Albert Denis et Charles Fringant semblent prendre quelque distance avec le maire. Fringant, lors du débat sur les retraites du personnel de la mairie, avait proposé une augmentation de 20 francs par mois. Le maire écartant cette proposition qu'il jugeait excessive fera voter 15 francs.

Le 1er avril, le maire s'appuyant sur le vote de confiance du conseil municipal et le blâme qui a été adressé à Chatton, prend un arrêté qui met fin à la délégation du premier adjoint. Oublié l'éloge que lui adressa le maire le jour de son élection : « *Notre ami Chatton, avec une modestie et un désintéressement sans exemple, s'est acquis à plus d'un titre la confiance, l'estime, et je puis ajouter l'affection de tous les Toulois* ». Dans quelques mois on lui reprochera d'avoir vu : « *ses ambitions municipales et législatives s'écrouler* » oubliant que Chatton avait été élu maire mais qu'il avait refusé de ceindre l'écharpe et appelé à voter pour Cordier.

Fête de Jeanne d'Arc

Éclaircie dans le ciel toulois le 11 mai 1930 avec la fête de Jeanne d'Arc. En février, le conseil municipal avait approuvé l'achat d'une plaque commémorative rappelant le passage de Jeanne d'Arc à Toul ; coût de la plaque 2 000 francs. Un comité s'était constitué pour lancer une souscription. Les habitants se montrèrent généreux et le comité recueillit 4 870 francs.

L'hommage de la Ville de Toul à Jeanne d'Arc se déroule par un vent violent et une pluie glaciale. « *Un temps de*

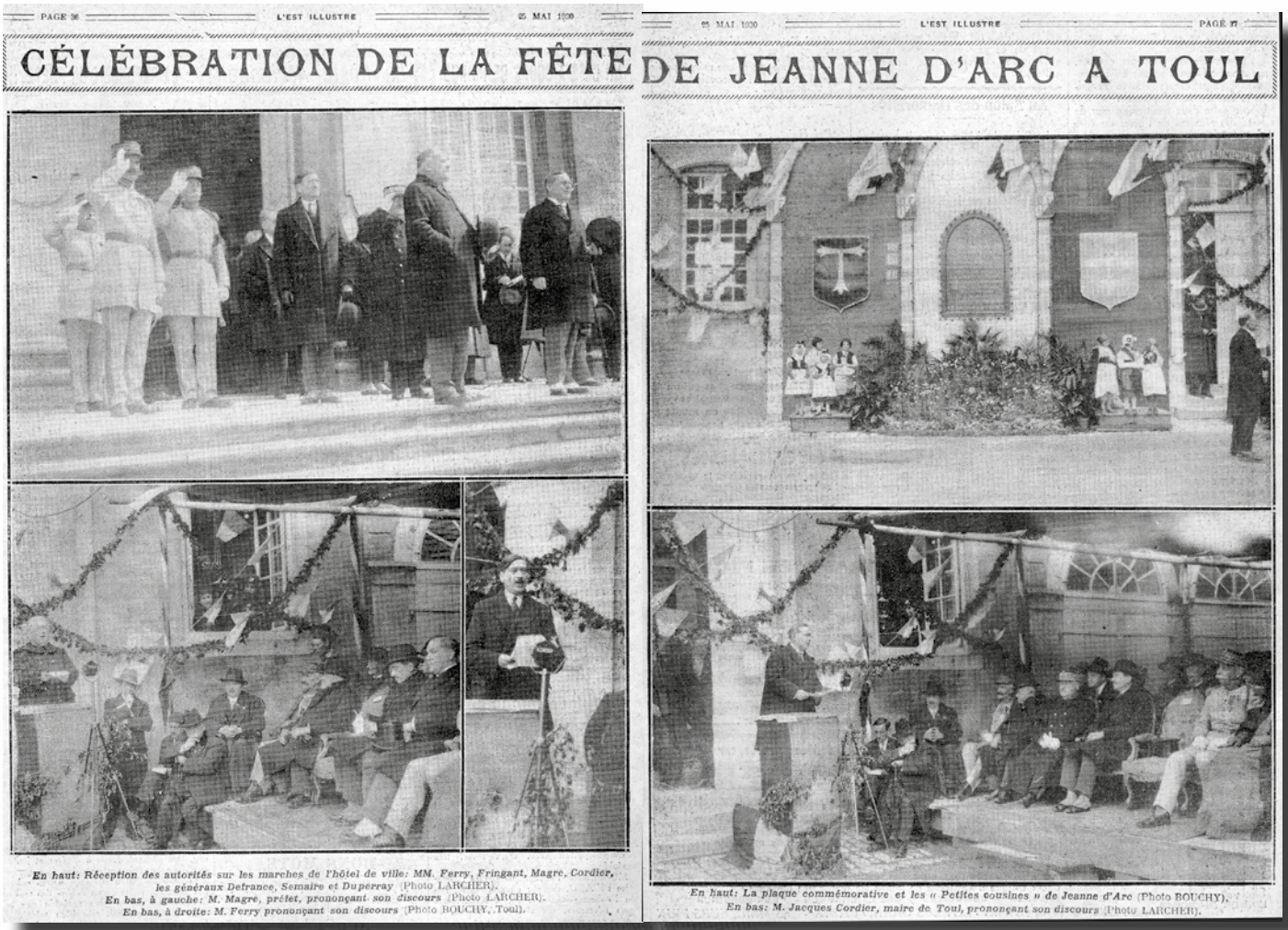

PAGE 96 L'EST ILLUSTRE 25 MAI 1930

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE JEANNE D'ARC A TOUL

25 MAI 1930 L'EST ILLUSTRE PAGE 97

En haut: Réception des autorités sur les marches de l'hôtel de ville: MM. Ferry, Fringant, Magre, Cordier, les généraux Defrance, Semaire et Duperray (Photo LARCHER).
En bas, à gauche: M. Magre, préfet, prononçant son discours (Photo LARCHER).
En bas, à droite: M. Ferry prononçant son discours (Photo BOUCHY, Toul).

En haut: La plaque commémorative et les « Petites cousines » de Jeanne d'Arc (Photo BOUCHY).
En bas: M. Jacques Cordier, maire de Toul, prononçant son discours (Photo LARCHER).

novembre » écrira le journaliste de *« l'Écho Toulois »*. Une fois de plus, Désiré Ferry, ministre de la Santé, et non plus ministre de l'Hygiène, a fait le déplacement pour présider la cérémonie.

Il reviendra dans quelques mois pour l'inauguration du monument à la « *Gloire de l'Aviation Française et des Alliés* ». Désiré Ferry, né à Metz, était très attaché à la Lorraine. Pour cette cérémonie, les services municipaux avaient décoré les rues de la ville, construit un arc de triomphe avec l'inscription : « *Soyez les bienvenus et gloire à Jeanne d'Arc* ». Dans la cathédrale, la nef était décorée de tapisseries, drapeaux et oriflammes aux couleurs de Jeanne d'Arc. Un vaste baldaquin tricolore couvrait tout le chœur. La chapelle de Notre-Dame-au-Pied-d'Argent était entièrement tapissée de tissu bleu lamé et fleurdelisé, ainsi que la chapelle de Tous-les-Saints où se trouve la statue de Jeanne d'Arc.

« Le parvis de la cathédrale écrira le journaliste *avait reçu sa décoration des grands jours »*. Pour la plaque apposée sur le mur de la salle des réunions de l'Hôtel de ville (aujourd'hui salle des Adjudications), elle était encadrée par : « *Nos couleurs nationales... tout autour de la plaque couraient des guirlandes vertes et des ampoules électriques multicolores. A la base, un massif de plantes vertes, de marguerites et de géraniums…* ».

Inauguration de la plaque Jeanne d'Arc
De gauche à droite : MM. le général Defrance, Fringant, député, Ferry, ministre, Cordier, maire, général Semaire, Mgr. Jerôme, général Duperray.

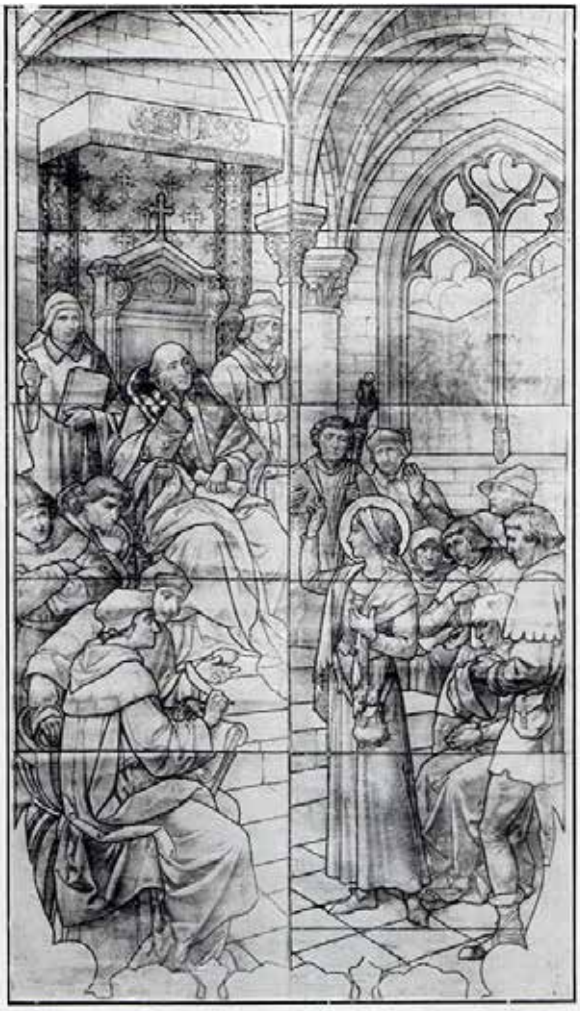

(G. Janin, peintre-verrier)

Jeanne devant l'Official,
Grand Archidiacre de Toul, Prévôt de Saint-Gengoult.

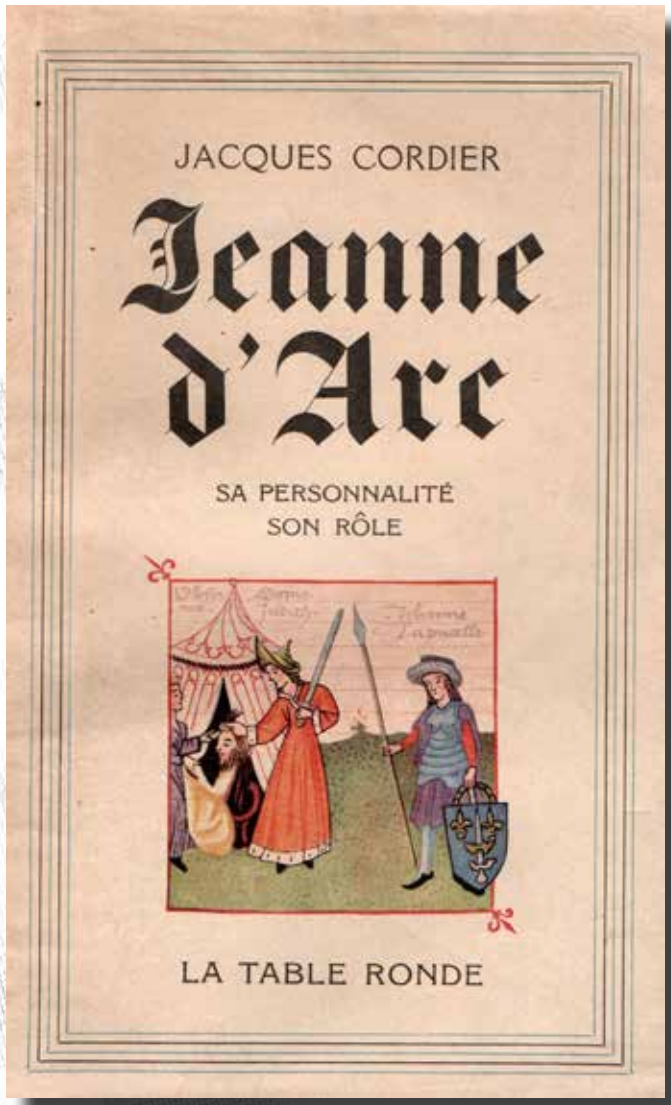

Les festivités débutèrent la veille par un défilé aux flambeaux avec les musiques de l'Armée et des sociétés civiles ainsi qu'un détachement d'Annamites porteurs de lanternes. Le lendemain, messe à la cathédrale suivie de la cérémonie religieuse devant la plaque qui fut bénie par Mgr Jérôme. Les quatre-vingts choristes de la cathédrale et de Saint-Gengoult, soutenus par la Lyre Touloise entonnaient « *l'hymne à l'Étendard* », et la « *Marche Lorraine* ». Puis ce furent les discours ; une tribune avait été installée pour les autorités. Le maire, dans son discours, rappelle que Jeanne d'Arc était venue à Toul en 1438 pour un procès matrimonial intenté par un jeune homme à qui elle aurait promis de se fiancer. Jacques Cordier publiera en 1948 « *Jeanne d'Arc, sa personnalité, son rôle* » (Édition La Table Ronde. Imprimerie Touloise). Jacques Cordier était propriétaire de l'imprimerie !

Plusieurs discours, dont celui du ministre clôturèrent la fête de Jeanne d'Arc.

Firmin Mayenton, troisième adjoint, privé de sa délégation

Après cette accalmie, ce qui était prévisible arrive le 27 août 1930, le maire retire sa délégation à Mayenton à cause d'une ténébreuse affaire de travaux sur la route du plateau Saint-Georges. Selon Mayenton, adjoint aux travaux, les matériaux utilisés ne seraient pas conformes au cahier des charges. Il se trouve que l'entrepreneur M. Gavayron est conseiller municipal. A cette époque, c'était tout à fait légal. Il a le soutien du maire de Toul qui nie les allégations de Mayenton. Pour le maire, c'est une mauvaise querelle qui a pour but de lui nuire. Après des expertises et des contre expertises, le maire désavoue son adjoint et lui retire sa délégation.

Mayenton contre-attaque et demande à « *l'Écho Toulois* » de publier tous les rapports ainsi que les ordres de service concernant l'affaire du plateau Saint-Georges. Refus du journal invoquant qu'il n'est pas qualifié pour publier des documents administratifs.

Les passes d'armes entre le maire et le premier adjoint continuent. Si le maire lui a retiré sa délégation, Chatton est toujours adjoint. C'est par voie de presse que Cordier et Chatton s'affrontent.

Inauguration du monument à la Gloire de L'Aviation

Petite accalmie avec l'inauguration, cours Alsace-Lorraine, du monument à la « *Gloire de l'Aviation Française et Alliée* ». Le monument représentant une Victoire ailée avait été acheté par le maire de Toul en 1913 au sculpteur Bertrand Boutée lors de l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire d'un Toulois, Jean Baptiste Gouvion, tué le 11 juin 1792 au combat de la Glisuëlle près de Maubeuge contre les Autrichiens.

Le monument de l'Aviation n'a été installé qu'en 1929. Le piédestal triangulaire est l'œuvre du sculpteur toulois Camille Trousset. Sur les trois faces du piédestal étaient gravées : « *A la mémoire du lieutenant Boncourt, 14 avril 1912, et de tous les aviateurs tombés en service. A la mémoire du sénateur François Reymond, 22 octobre 1914, et du major Raoul Lufbery, 19 mai 1918.* ». MM. Laurent-Eynac, ministre de l'Air et Désiré Ferry, ministre de la Santé, présidaient la cérémonie. Après l'inauguration du monument à la gloire de l'Aviation, les autorités se déplacèrent à la Croix-de-Metz pour une autre inauguration, le monument en mémoire de Maurice Bokanowski et de ses compagnons tués dans un accident d'avion sur le terrain de la Croix-de-Metz en 1928. Ce monument a été déplacé rue de Verdun.

Maurice Bokanowski

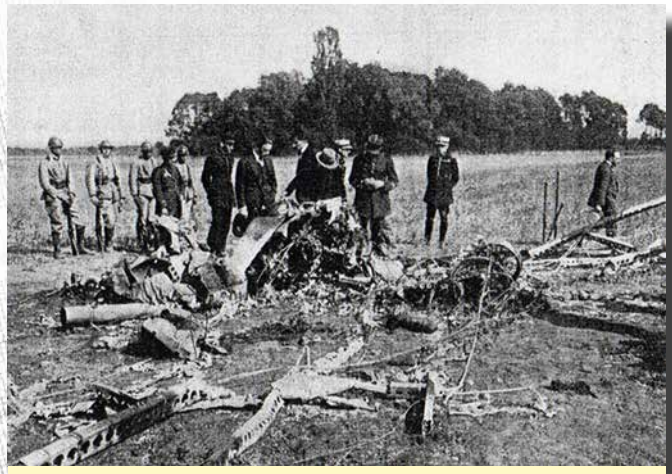

Débris de l'avion...

Satisfaction pour le maire de Toul le 2 octobre : la rentrée solennelle du tribunal de Première instance. Le tribunal est composé d'un président, M. Delattre, de deux assesseurs, MM de Roche et du Telloy, d'un substitut, M. Hertzog, et d'un greffier, M. Cathelinaux.

Probablement que Chatton avait une fois de plus critiqué le maire, car « *l'Écho Toulois* » reproche au premier adjoint : « *… d'avoir vu ses ambitions municipales et législatives s'écrouler* ».

Rentrée du tribunal

Le 25 avril, anticipant probablement les futures élections législatives, le journal « *l'Avenir* » ironise sur Charles Fringant, député, « *...dont le plus grand mérite de l'avis unanime est de n'avoir jamais fait de mal à personne* ». Peut-être, mais Fringant a été député pendant 18 ans et rares sont les parlementaires qui ont été aussi populaires que le « *Charles* » ou « *Charlot* » comme l'appelaient affectueusement les habitants, surtout ceux des villages.

Jacques Cordier entouré, à gauche, par Jules Chanvoux et, à droite, par Albert Denis.

Cercueil d'Albert Denis sur le perron de l'Hôtel de Ville

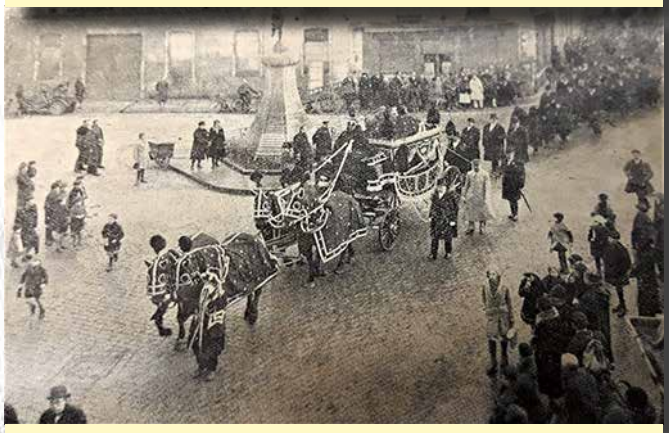

Albert Lebrun tient un des cordons du drap funéraire

Décès d'Albert Denis

20 janvier 1931, décès à Paris de l'ancien maire Albert Denis. Le corps fut ramené à Toul et son cercueil exposé dans le salon d'honneur de l'Hôtel de ville. Pendant deux jours, les Toulois purent lui rendre un dernier hommage. Le 24 avril, les obsèques civiles se déroulèrent à l'Hôtel de ville où le maire, le préfet Magre, Albert Lebrun, ancien ministre, président du conseil général, prirent la parole. Après quoi, le convoi funéraire prit la direction du cimetière. La compagnie des sapeurs-pompiers ouvrait la marche suivie des délégations patriotiques et civiles. La Lyre touloise jouait une marche funèbre. Une foule nombreuse se pressait sur le parcours. Avec la disparition d'Albert Denis, c'est une page de l'histoire de Toul qui se tournait.

Une autre page s'ouvrait qui allait réserver quelques surprises et pas des plus glorieuses.

Élections Cantonales

En 1931, lorsque Jacques Cordier accepte d'être le candidat des « *Républicains Démocratiques* » à l'élection cantonale du 12 avril, il doit ignorer cette citation de Goethe : « *Les plus grandes difficultés sont là où on ne les attend pas* ».

Trois candidats s'affrontent :
- Jacques Cordier ; il a des soutiens de poids dont Albert Lebrun, sénateur qui un an plus tard sera élu Président de la République, des députés Charles Fringant et Georges Mazerand, du conseiller général Jules Chamvoux, des adjoints encore en poste, et plusieurs maires du Toulois. Malgré ces soutiens, Cordier sera battu.
- René Robert, chef mécanicien frigoriste. Il est le représentant de la SFIO. Conseiller municipal de la majorité mais qui n'est plus en phase avec le maire, il peut compter sur le soutien des deux adjoints Chatton et Mayenton et du conseiller municipal Charles Barbé.
- Léon Dauphin, 52 ans, notaire. Il est le candidat de la droite soutenue par « *l'Union Démocratique Républicaine* » patronnée par le député Louis Marin. Dauphin est conseiller municipal d'opposition.

Louis Marin plusieurs fois ministre

Comme il fallait s'y attendre, le journal « *l'Avenir Toulois* » ressort les propos tenus par Cordier sur le traitement des employés municipaux : « *On ne crève pas de faim avec 11 francs par jour...* ». Le journal met en garde les fonctionnaires du Conseil général : si Cordier est élu, il leur appliquera le même régime. Réplique du maire de Toul qui publie dans « *l'Écho Toulois* » un tableau démontrant que, depuis 1929, tous les traitements des employés, des retraités ont été améliorés. Le salaire quotidien moyen du personnel de mairie est passé de 11 francs (les fameux 11 francs) à 15 francs en 1931 et le salaire annuel moyen du personnel municipal a progressé de 8 315 francs à 9 540 francs.

Le programme des candidats se résume à revendiquer les grandes lignes du parti dont ils sont les représentants, à afficher leurs sentiments républicains et surtout à dénigrer leurs adversaires. Jacques Cordier, père de cinq enfants, promet qu'il soutiendra avec énergie, la cause des familles nombreuses.

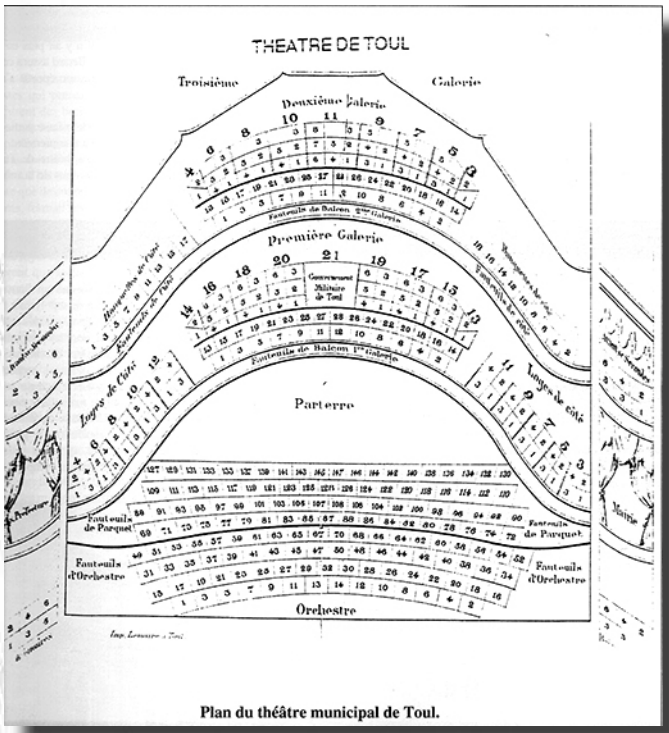

Plan du théâtre municipal de Toul.

La veille du scrutin, Albert Lebrun préside une réunion de soutien au maire de Toul au théâtre municipal. Du parterre au paradis ou poulailler, les 800 places sont occupées par des électeurs. Certains sont venus pour en découdre avec le candidat et il lui sera encore reproché la petite phrase sur les 11 francs. Mais en majorité la salle lui est acquise. Ces réunions regonflent surtout le moral des candidats et de leurs supporteurs. Au point que le journaliste de « *l'Écho Toulois* » écrit dans un article prémonitoire : « *... M. Lebrun a été vice-président du Sénat et nul n'ignore que les plus hautes destinées politiques lui sont encore réservées* ». En revanche : « *... M. Albert Lebrun à Toul est un honneur... le concours qu'il apporte à Jacques Cordier consacrera dignement la victoire certaine de celui-ci* ». À coup sûr beaucoup trop optimiste.

Le même jour « *l'Avenir Toulois* » publie un article au vitriol contre Cordier : « … *Sachez monsieur Cordier que, tandis que vous vous pavaniez à l'arrière du front dans un rutilant uniforme d'officier interprète, souliers fins et gants beurre frais, nous autres, nous nous faisions casser la gueule les pieds dans l'eau et le ventre creux... Qu'il le veuille ou non, M. Jacques Cordier descendant d'une lignée de barons, ministres, généraux et d'amiraux, a bien été l'élu des socialistes...* ». Cordier faisait souvent référence à ses ascendants « *... puisque vous sortez votre drapeau blanc et votre écusson fleurdelisé,*

allez jusqu'au bout et avouez franchement que vous êtes un aristocrate, un ennemi, un profiteur de l'ouvrier ». Et bien évidement le journal lui reproche la petite phrase des 11 francs.

En 1931, il n'y avait pas encore de sondages. Il faudra attendre 1939 avec la création de l'IFOP. Aussi les résultats ont dû être un rude coup pour le maire de Toul. Au niveau du canton, Dauphin récolte 1 770 voix, Cordier 1 000 et Robert 92. Cordier, sauf à Domgermain, est battu dans tous les villages. À Toul, Dauphin 677 voix, Cordier 321, Robert 72.

« *L'Écho Toulois* » reconnaît que les résultats ont surpris tout le monde. La défaite de Jacques Cordier était-elle prévisible ? Les premières décisions du maire de Toul de refuser d'augmenter le traitement des employés de la ville et la pension des retraités, même s'il l'a fait un an plus tard, ont dû peser lourd dans la déroute du candidat. De plus, il devait sa légitimité d'occuper le fauteuil de maire à Albert Denis et Émile Chatton qui, élus maires, avaient décliné la fonction.

Démission de Jacques Cordier

« *L'Écho Toulois* » dans son analyse de la défaite, dénonce les divisions au sein du parti républicain et la campagne haineuse et calomnieuse contre le candidat et croit savoir que Jacques Cordier a décidé de « *résilier ses fonctions de maire et de rentrer dans le rang* ». Jacques Cordier remercie bien évidement les électeurs qui lui ont apporté leurs suffrages et, optimiste sur les mois à venir, écrit : « *Les républicains, fermes et raisonnables, puiseront dans cette épreuve des forces nouvelles de discipline et d'ardeurs, qui nous mèneront à la victoire* ». L'avenir lui donnera raison, mais avant il faudra passer par la case d'un maire de droite et d'une année de turbulence.

Le 21 avril, Jacques Cordier adresse une lettre de démission au préfet. Ce dernier, dans une réponse convenue, lui exprime : « *tous les regrets que j'éprouve de la perte d'une collaboration dont mon administration n'a eu qu'à se féliciter* », et lui demande de rester à son poste jusqu'à la désignation de son successeur.

Jacques Cordier va-t-il retourner à « *ses chères études ?* ». Oui et non. S'il a démissionné de sa fonction de maire, il reste conseiller municipal. Comme son mentor Albert Denis, il est passionné d'histoire. En 1934, il publie « *Figures Touloises d'Autrefois* » et un an plus tard « *Récits Toulois* ». Nous avons vu qu'en 1948 il sort un gros pavé très documenté sur Jeanne d'Arc. Il avait déjà publié une monographie sur sa naissance. Mais surtout il dirige « *L'Écho Toulois* » dont il écrit les éditos et règle leurs comptes à ses adversaires. Cibles privilégiées : Charles Douzain, Émile Chatton et Firmin Mayenton.

À la suite du décès de deux conseillers municipaux, Albert Denis et Louis Demangeot, des élections complémentaires sont prévues le 17 mai. Compte tenu du résultat des élections cantonales, une campagne est orchestrée pour la démission du conseil municipal, soutenue par MM Douzain et Erb. Chatton et Mayenton leurs emboîtent le pas. La majorité du conseil est contre.

Douzain et Chatton décident de faire cause commune et de présenter deux candidats : M. Zimmermann, qui est décrit d'après « *L'Écho Toulois* » comme un militant catholique d'extrême droite, et M. Weidmann un socialiste violent. D'après le journal, M. Weidmann se pose en victime pour avoir été licencié de la mairie. Problème : il aurait reconnu les fautes pour lesquelles il a été révoqué. Le parti « *Républicain Démocrate* » soutient Charles Schmidt qui avait été battu lors du scrutin de ballottage du 12 mai 1929, et Camille Rouyer. C'est la déroute pour les candidats « *Républicains Démocrates* ». Schmidt 439 voix, Rouyer 443, Zimmermann 1 100, 1 157 pour Weidmann.

À la suite de ce cuisant échec, tous les conseillers, Cordier en tête, démissionnent. Les amis de Douzain qui avaient appelé à la démission du conseil restent à leur poste. Dans un communiqué, Cordier et ses amis déclarent : « ... *Votre vote nous a dicté notre décision*

collective de remettre notre démission à Monsieur le Préfet. Nous entendons, par là, vous rendre l'entière liberté de choisir parmi d'autres que nous, ceux d'entre vous qui paraîtront les plus capables de sauvegarder vos légitimes intérêts ». Bien qu'ils s'en défendent, perce un peu d'amertume.

Jacques Cordier tentera de rebondir sans succès. Battu à la députation en mars 1935, il est élu conseiller municipal au scrutin de ballottage en septembre 1935 pour donner suite à l'annulation de deux conseillers.

Incendie à l'Arsenal

Le 14 mai, une fois de plus le ciel semble s'embraser ; la cause, un violent incendie à l'Arsenal, déclenché par une lampe à acétylène que des militaires avaient utilisée pour venir chercher la pompe incendie pour éteindre un feu sur le territoire d'Ecrouves.

Entrée de l'Arsenal

Retour à la case départ, pour remplacer les 18 conseillers démissionnaires. L'élection est prévue le 28 juin. Les « *Républicains Démocrates* » ont décidé de ne pas présenter de candidats. Suicide ou stratégie ? La gauche depuis la fin du XIXe siècle, sauf de 1920 à 1925, étendait son influence sur la ville et la circonscription. Cordier et ses amis pensaient peut-être : « *Laissons la droite s'installer à la mairie et compte tenu de leurs différences d'opinions, ils ne tarderont pas à se déchirer* ». Si c'était le cas, le pari n'était pas sans risques d'autant que se profilaient des élections cantonales et législatives.

Donc, une seule liste est patronnée par MM. Douzain et Chatton. Sur 2 500 électeurs inscrits 1 479 se déplacent pour voter, mais seulement une moyenne de 850 bulletins exprimés sort des urnes et tous les candidats sont élus. La veille de l'élection du maire, une réunion préliminaire réunit les conseillers afin de désigner l'élu qui occupera les fonctions de maire et d'adjoints. La séance se déroule dans un climat tendu. « *Une séance de bataille où on s'est enguirlandés copieusement, prêts à en venir aux coups* ». Un premier tour de table donne Chatton maire, Plangeon, Stévenin, Mayenton adjoints. Dix conseillers menacent de démissionner. Finalement un accord intervient tard dans la nuit.

Léon Dauphin est élu maire. Chatton, premier adjoint, et Habert, Mayenton, Stévenin, respectivement deuxième, troisième et quatrième adjoints. Seulement, Dauphin a recueilli 18 voix, Chatton et Mayenton 20 voix. Vraisemblablement la séance de la veille a laissé des traces et « *l'Avenir Toulois* » prophétise : « *Il n'en restera pas moins qu'une rancune, voire une haine, comme ils savent la cultiver. On ne permettra jamais l'entente et la comédie municipale continuera* ». L'élection de Léon Dauphin n'est que le préliminaire à la séance de grand guignol à laquelle les Toulois vont assister dans quelques mois.

Léon DAUPHIN

Maire de Toul du 9 juillet 1931 au 11 septembre 1932
Né à Toul en 1869, décédé en juillet 1946.
Conseiller général du canton Sud le 12 avril 1931.

Après ses études à Toul, il exerce la profession de clerc, puis de notaire sur le canton d'Haroué. Au bout de sept ans, il revient à Toul pour exercer la même charge. Il a été trésorier du Comité Agricole pendant 10 ans et président en 1925.

Comme Jacques Cordier, Dauphin n'aura pas le temps d'imprimer son passage à la mairie. Il fera bien démolir la passerelle du canal à Saint-Mansuy. Les habitants préféraient attendre le passage des bateaux et la réouverture de la route. La passerelle avait été construite en 1887 par un entrepreneur toulois, M. Marchal.

Décision importante : en décembre 1931, le conseil municipal vote la démolition de l'ancienne caserne Gouvion-Saint-Cyr pour construire une école primaire. Cette question avait déjà été évoquée lors du mandant précédent. Lucien Lafarge, ancien maire, s'était élevé contre ce projet, craignant que Rémond Mathieu, propriétaire de l'usine de balais, mette ses menaces à exécution et délocalise à Nancy.

Un autre projet qui n'a pas soulevé de critiques mais qui heureusement n'a pas été retenu : la démolition des remparts proposé par M. Baron, géomètre.

Si on veut augmenter les impôts, il est préférable de le faire en début de mandat. C'est ce que fait le conseil municipal le 26 septembre 1931 en votant une augmentation des impôts de 90 000 francs. Comme il n'y a pas d'élus d'opposition, c'est « *l'Écho Toulois* » qui s'en charge et dit que cette augmentation va impacter plusieurs taxes. Oubliée la promesse électorale faite par Dauphin et Douzain qu'il n'y aurait pas d'augmentation des impôts ; et de rappeler que l'équipe municipale précédente avait laissé un excédent de 80 000 francs.

Élections cantonales Toul-Nord

Le 18 octobre 1931, les Toulois sont de nouveau appelés aux urnes pour l'élection cantonale du canton Toul-Nord. Jules Chamvoux, conseiller sortant, adjoint au maire de Toul, sera réélu pour le canton de Domèvre ; il avait le soutien de « *l'Écho Toulois* », donc de Jacques Cordier. En revanche, Charles Douzain, conseiller sortant du canton Toul-Nord, n'a plus le soutien de « *l'Avenir Toulois* » qui lui reproche d'être « *un traitre, un petit Mussolini, un égoïste, capable de renier sa parole, d'écarter ceux qui le gênent et d'avoir fait entrer les socialistes à la mairie* ». « *L'Écho Toulois* » pour ne pas être à la traîne, rappelle qu'il s'est fait élire par les conservateurs avant de se déclarer « *Républicain de gauche* », et de siéger à la mairie avec « *des socialistes et des communistes, ce qui le classe au dernier degré de la médiocrité politicienne* ».
N'empêche que c'est un véritable plébiscite avec un score digne de l'ancienne Union Soviétique : Douzain 2 166 voix contre 43 voix à son adversaire M. Laroppe.
Chamvoux sera élu mais avec un score plus modeste : 916 voix contre 689 voix à M. Roussel.

Jules Chamvoux

Lorsqu'un maire n'a pas d'opposition, il est à craindre que des élus de sa majorité se montrent de plus en plus critiques. Ce n'est pas encore le cas pour Dauphin, la majorité pour le moment fait bloc autour de lui. Lors du vote sur le budget, le rédacteur du journal « *l'Écho Toulois* » s'insurge contre le maire qui a refusé de lui communiquer une copie du budget. Il dénonce également un budget voté à main levée sans lecture préalable. Puis, dans le même article, il ironise sur la soi-disant « *maison de verre* » promise par Dauphin.

Jules Chamvoux (de dos) en campagne. Derrière des Tirailleurs du 22e Régiment

L'ironie était une arme souvent utilisée par les journaux. Ainsi, en décembre 1931, « *l'Écho Toulois* » consulte une cartomancienne pour savoir ce que 1932 réserve aux habitants. La consultante prévoit une année agitée, marquée par une forte augmentation des impôts. Le budget municipal sera imprimé en lettres d'or. Le nouveau groupe scolaire sera inauguré par le représentant de Monseigneur le duc de Guise (prétendant au trône de France) et baptisé « *École du Dauphin* ». Les canons du monument aux morts seront repeints chaque mois. La diseuse de bonne aventure aurait pu annoncer le retour du roi Ubu.

Le 21 décembre, une lettre du ministre de l'Agriculture adressée au député Fringant va faire des étincelles, si j'ose dire. Le député est avisé que la demande de subvention qu'il a sollicitée pour l'extension de l'électrification du quartier Saint-Mansuy est accordée. Le dossier avait été présenté par la municipalité précédente. Tollé de la municipalité qui, lors du conseil municipal du 26 décembre, dénonce une campagne forcenée de calomnies, et de proposer la tenue d'une réunion publique de protestation. « *L'Écho Toulois* » qui a publié l'information répond à la municipalité qu'il n'y a pas de quoi fouetter « *ni une carpe ni un lapin* » faisant référence à l'alliance Dauphin, Douzain et Chatton. Il faut quand même reconnaître que c'est une tempête dans un verre d'eau qui annonce les futures élections législatives. Mais pour le moment la question que se posent les Toulois est : « *Le député Charles Fringant va-t-il se représenter ?* ». La réponse intervient le 29 janvier dans la presse touloise « *...Charles Fringant ne se représentera pas... C'est seulement ces jours derniers que M. Fringant, pour des raisons personnelles, a arrêté sa décision* ». À l'évidence, il a été un peu poussé vers la sortie. Jules Chamvoux, qui va lui succéder, remercie bien évidement Fringant dans un communiqué, dit qu'il regrette sa décision et que « *Charles Fringant fatigué certes, désabusé un peu, (il) passe à d'autres la consigne. Je me suis déclaré bon pour la relève et courageusement je vais prendre mon poste de combat* ».

Désabusé Fringant ? Certainement surtout par le comportement de ses amis. Il accepte pourtant de signer une lettre appelant à voter pour Chamvoux. Il remercie ses « *chers concitoyens de la confiance dont le témoignage si souvent renouvelé demeure la fierté de ma vie* ». Il explique sa décision de ne pas se représenter « *... de peur qu'à un moment donné ma bonne volonté puisse être trahie par une endurance moins certaine* ». Dans quel état d'esprit devait être Charles Fringant quand il a signé cette lettre dont il ne pouvait pas être l'auteur ? Pendant toute la campagne des législatives de 1932, il va soutenir Chamvoux et lui apporter une légitimé et beaucoup de voix. « *Le Charles* » va de nouveau enfiler sa culotte de vigneron dans laquelle il ira soigner sa vigne sur les pentes du mont Saint-Michel.

Note de l'auteur : Il habitait rue Gouvion-Saint-Cyr, dans la même maison que mes parents. Gamin, je me souviens d'un homme grand, fort, un peu voûté. Il est décédé le 20 mars 1949, il avait 77 ans.

Après la dissolution du conseil municipal, il acceptera de conduire la liste aux élections municipales de décembre 1932.

Revenons aux élections législatives. Six candidats vont s'affronter : Chamvoux, candidat de « *Concentration Républicaine* ». C'est un des trois candidats de gauche, ancien maire de Bernécourt, adjoint au maire de Toul, conseiller général du canton de Domèvre. Dauphin, maire de Toul conseiller général de Toul-Sud, candidat « *Républicain Indépendant et de Défense Agricole* ». Il représente la droite. Stevenin, adjoint au maire de Toul, SFIO. Wernet, candidat communiste. Lafarge, ancien maire de Toul, indépendant, candidat du centre. Motton, candidat du parti Socialiste.

Bien évidemment, tous les candidats reprochent à leurs adversaires de mener une campagne calomnieuse. La réalité est toute autre ; on est loin des débordements de 1914. Bien sûr, on brocarde la barbichette de Lafarge, le chapeau à larges bords de Chamvoux. On dénonce les moyens importants dont bénéficie Dauphin. Les autres candidats sont un peu mis de côté. Les résultats du premier tour sont sans surprise, sauf pour Lucien Lafarge, une véritable déroute 375 voix sur 11 768. Lafarge maire de Toul de 1920 à 1925 avait été battu par Albert Denis.

Résultats du scrutin : Chamvoux 4 959 voix, Dauphin 4 730 voix, Stevenin 1 245 voix, Wernet 400 voix, Lafarge 355 voix, Motton 50 voix.

Pour le deuxième tour Chamvoux pourrait compter sur les voix Stevenin et Motton, Dauphin ceux de Lafarge. Wernet maintient sa candidature. Au vu des résultats, les électeurs de Stevenin n'ont pas tous voté pour Chamvoux, certains se sont portés sur Dauphin. Chamvoux sort quand même vainqueur de cette élection par 5 920 voix contre 5 574 à Dauphin. Wernet 154 voix et Lafarge qui n'était pas candidat obtient 15 voix.

Si, au premier tour à Toul, Dauphin devançait Chamvoux, au deuxième tour il est battu par 51 voix ; il est également minoritaire sur le canton Toul-Sud dont il est conseiller général. L'opposition appelle à la démission du maire, « *... qu'après tant de palinodies, il garde assez de dignité pour se démettre de toutes ses fonctions où il se voit publiquement désavoué* ». Le maire ne démissionne pas.

Naturellement chaque candidat remercie les électeurs qui lui ont fait confiance. Chamvoux en profite pour régler ses comptes avec Douzain qui manageait la campagne de Dauphin : « *Ce gros farceur de Douzain, politicien de dernier ordre, dépourvu de toute idée générale et généreuse, qui croit préparer les voies de son ambition personnelle démesurée en bâtissant sur le terrain de la haine avec les pierres de la méchanceté* ».

Nouvelle crise municipale

Chatton lit un discours sur les escaliers de la salle des Adjudications

Si Dauphin avait démissionné, on aurait peut-être évité la crise qui va secouer la ville de Toul. Elle intervient avec la désignation des délégués sénatoriaux qui iront voter pour le renouvellement du Sénat prévu le 16 octobre. Au conseil municipal du 11 septembre onze délégués sont élus : Chatton et neuf de ses amis, un seul M. Habert est proche de M. Douzain. Après la séance du conseil municipal, violente altercation entre plusieurs élus. Douzain et Keller reprochent à Chatton de ne pas avoir respecté la représentation proportionnelle pour la désignation des délégués. Trois jours plus tard, le 14 septembre, le maire M. Dauphin, M. Habert adjoint au maire, et cinq conseillers dont Douzain, remettent leur démission écrite au préfet.

Cordier et ses amis qui avaient prédit que « *le mariage de la carpe et du lapin* » n'était pas viable, ne ménagent pas leurs critiques.

Le 17 septembre, lors de la séance du conseil municipal, le maire fait une déclaration confirmant sa démission et celle de six conseillers et dénonce le fait que les engagements pris un an plutôt pour la constitution de la liste pour l'élection municipale : « *… étaient de la monnaie électorale* ». Deux conseillers prennent la parole pour justifier le vote des délégués sénatoriaux. Des noms d'oiseaux volent de toutes parts. Pour éviter que certains en viennent aux mains, le maire prend la décision de lever la séance.

Les élections complémentaires pour remplacer les conseillers démissionnaires sont fixées au 23 octobre. Dès lors « *l'Écho Toulois* » mène une campagne vigoureuse contre « *le trio des farceurs DCD* », Dauphin, Chatton, Douzain. Les trois compères demeuraient dans un triangle formé par les côtés pairs et impaires des rues Général Gengoult et du Terreau. On souhaite à Dauphin que *« … l'opinion veuille bien consentir à jeter sur ses erreurs de vieillesse le pudique manteau de l'indulgente miséricorde »*. Douzain, « *s'est politiquement disqualifié... ; il a successivement sollicité et dupé tous les partis* ». Chatton, accusé d'être responsable de deux crises municipales, réussit tant bien que mal à mettre sur pied une liste pour l'élection du 23 octobre. La grève des électeurs, annoncée par la rumeur, est confirmée par les résultats du scrutin. Sur 2 578 électeurs inscrits, on dénombre 834 bulletins dont 317 bulletins nuls. Comme le minimum requis pour qu'un candidat soit élu est de 645 voix, le vote est donc considéré comme infructueux. Conséquence, il faudra revoter le 30 octobre. En attendant : démissions en cascades, il n'y a plus qu'un seul conseiller, M. Guérin qui est en vacances.

Pour ne pas sombrer dans le ridicule, personne n'ose faire acte de candidature. Mais, loi oblige, le scrutin a bien lieu comme prévu. Courageux ? Mal informés ? 233 électeurs vont quand même mettre un bulletin dans l'urne. Mieux, il y a 94 suffrages exprimés. 16 électeurs font encore confiance à Dauphin et 15 à Douzain. Un conseiller M. Garillot recueille même 34 voix.

Après le vote *« l'Écho Toulois »* titre « *E finita la commedia* », « *La comédie est finie. Le peuple souverain a rendu son verdict par abstention massive et la politique des farceurs est définitivement écrasée, éliminée* ».

Le 15 novembre, par décret du Président de la République, le conseil municipal est dissous. Le préfet nomme une délégation spéciale composée de trois personnes, choisies dans la société civile pour l'expédition des affaires courantes et fixe au 11 décembre les élections municipales. En 1898, dans la même situation, les délégués nommés sur proposition du président du Conseil étaient d'anciens conseillers municipaux, Albert Denis, Paul Denis et François Badot, tous les trois membres du « *Comité Républicain Démocratique* ».

Élections municipales du 11 décembre 1932

Après avoir poussé Charles Fringant à la retraite, le parti « *Républicain Démocrate* » fait appel à l'ancien député pour conduire la liste « *De la Concorde Républicaine et de Défense des Intérêts Communaux* ». Jules Chamvoux député, adjoint sortant, Mangeot adjoint sortant et 12 conseillers municipaux sortants dont Henri Miller qui va jouer un rôle important pendant près de 20 ans, sont candidats. La main sur le cœur, les candidats de la liste de « *Concorde Républicaine* » déclarent qu'ils ne font pas de politique avec la haine, mais avec le meilleur de leur cœur.

Si Fringant et ses colistiers sont élus, on ne pourra pas leur reprocher de ne pas tenir leurs engagements. « *Sans qu'il soit besoin de détailler ici une énumération fastidieuse de notre programme d'administration, il suffira de vous promettre que, mandataires vigilants, nous nous efforcerons d'assurer une gestion probe et prudente des biens et deniers communaux* ». En revanche Fringant et ses amis n'écartent pas la question de l'urbanisme. C'est une menace à peine voilée sur le projet de démolition partielle des remparts. Lucien Lafarge avait publié en 1915 un petit opuscule dans lequel il préconisait la démolition d'une partie des remparts pour édifier une large avenue de la cathédrale à la gare qui serait reliée par un tramway. Maire de 1919 à 1925 il n'a pas concrétisé son idée.

Deux autres listes sont en compétition : MM. Dauphin, Douzain et Erb de l'ancienne municipalité, espèrent reconquérir la mairie. M. Stevenin ancien adjoint, candidat aux élections législatives, conduit la liste SFIO. Fringant et Chamvoux n'ont de cesse de reprocher à leurs adversaires la crise qui a conduit à la dissolution du conseil municipal. De fait ils obtiennent huit élus au premier tour. Fringant et Chamvoux recueillent le même nombre de voix : 980. Pour être élus, il fallait obtenir 861 voix. Dauphin et Douzain respectivement 853 et 809 voix décident de ne pas présenter de liste au second tour.

Stevenin, malgré un score plus que modeste, 300 voix de moyenne pour lui et ses colistiers, maintient sa candidature pour le scrutin du 17 décembre qui donne une victoire sans appel pour la liste conduite par Fringant. Après avoir remercié ses électeurs, le conseil municipal se réunit le 27 décembre pour élire le maire.

MM. Brun, président de la commission spéciale qui a géré les affaires de la commune, Didelot et Toussaint, membres de la commission, procèdent à l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire. Charles Fringant avait probablement déclaré qu'il n'était pas candidat, Chamvoux ne s'était pas prononcé, il recueille 25 voix sur 26 votants. Un conseiller était absent. Comme Albert Denis et Émile Chatton en 1929, Chamvoux regrette de ne pouvoir accepter d'être maire en raison de ses obligations comme parlementaire et demande à ses collègues de reporter leurs voix sur Henri Miller qui est élu maire de Toul avec 25 voix. Dans son premier discours, Henri Miller remercie ses collègues et rend hommage à ses prédécesseurs Albert Denis et Gustave Chapuis.

Henri Miller

Quatre adjoints sont élus : M. Mangeot, premier adjoint, et MM. Marchal, Bach et Turmel. Il y aura encore quelques petits soubresauts jusqu'à 1939, mais pour l'heure « La comédie est bien finie ».

Décès de Léon Dauphin

Le 8 juin 1946, le journal « *Toul Républicain* » fondé par Pierre Schmidt au lendemain de la libération de Toul, annonce le décès de Léon Dauphin, ancien maire de Toul, survenu à Metz. Les obsèques se sont déroulées le 12 juin à l'église Saint-Gengoult en présence de M. Morant, sous-préfet, du docteur Pierre Schmidt, maire de Toul, conseiller général du canton sud, de M. Grégoire, conseiller général du canton nord et de nombreuses personnalités civiles et militaires. M. le docteur Crosmarie, vice-président des Anciens du collège prononça le discours du président, empêché pour raisons de santé. Le docteur Schmidt retraça la carrière de l'ancien maire.

Gérard HOWALD